



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aurillac le 13 juillet 2023

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE DANS LE DÉPARTEMENT DU CANTAL : APPEL À LA MOBILISATION DE TOUS ET TOUTES

L'ambroisie à feuille d'armoise, est une plante au pollen très allergisant qui s'installe progressivement en France. La région Auvergne-Rhône-Alpes est de loin la région la plus concernée par sa présence.

Émis par la plante du **début du mois d'août jusqu'au mois d'octobre** avec un **pic en septembre**, les pollens d'ambroisie, se déplacent facilement par le vent et présentent un fort potentiel allergisant.

5 grains de pollen d'ambroisie par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibles. **Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes** : principalement rhinite, conjonctivite, trachéite, plus rarement urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

Le pourcentage de personnes allergiques à l'ambroisie est de l'ordre de 20% dans les zones où la population est la plus exposée à ce pollen.

Dans ce contexte, l'ambroisie est devenue au fil des années un enjeu sanitaire.

Le département du Cantal se trouve en zone de « front de colonisation » (c'est-à-dire entre 10 et 50 communes infestées) par l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*). **Il est donc encore temps d'agir en luttant contre son implantation sur notre territoire.**

Mobilisation massive avant la pollinisation

L'**obligation** de prévention et de destruction, que ce soit de la part des opérateurs publics comme des propriétaires particuliers est devenue plus que jamais nécessaire.

L'animation du plan de lutte régional, financé et piloté par l'Agence Régionale de Santé, est assurée par la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2014.

Dès qu'un pied d'ambroisie apparaît, il convient de l'éliminer idéalement avant pollinisation, et au plus tard avant la grenaison. Un plant d'ambroisie est capable de produire plusieurs milliers de graines qui peuvent **résister quelques dizaines d'années dans le sol.**

Une fois installée, la lutte contre cette plante demande **un investissement humain et financier important** car **il faudra gérer l'ambroisie à chaque nouvelle saison jusqu'à épuisement de la banque de graines dans le sol.**

La lutte est organisée autour d'un réseau de référents communaux et intercommunaux qui informent la population sur la présence de la plante et les moyens à mettre en œuvre pour détruire les plants et prévenir son implantation. Ils s'assurent de la bonne gestion des plants d'ambrosie signalés sur leur territoire.

S'inscrivant dans cette dynamique, le 13 juillet 2023, Wahid Ferchiche, secrétaire général de la préfecture, participera un chantier d'arrachage collaboratif de l'ambrosie organisé par le CPIE de Haute-Auvergne, sur la commune de Labesserette, en présence des services de l'ARS, de la FREDON, et des collectivités locales.

Cette opération permettra de sensibiliser un large public aux risques engendrés par la présence de cette plante, et à la nécessité d'agir à tous niveaux et collectivement pour en contenir l'expansion.

Signaler l'ambrosie : un geste citoyen

Toute personne qui pense reconnaître un plant d'ambrosie est invitée à l'arracher, en prenant des mesures de protections individuelles (*a minima, portez une paire de gants que vous complétez avec des lunettes et masque en cas de sensibilité plus forte. Il est recommandé pour les personnes allergiques ou très sensibles de déléguer cette tâche à un membre de leur entourage*) **et à le signaler sur la plateforme de signalement : www.signalement-ambrosie.fr**

La plateforme permet à tous d'être acteur de la lutte et de contribuer au repérage mené par les collectivités territoriales. Les signalements peuvent aussi être faits via :

- L'application smartphone [signalement ambrosie](#) qui géo-localise l'ambrosie directement sur le terrain
- Le numéro de téléphone : **0 972 376 888**
- L'adresse mail : **contact@signalement-ambrosie.fr**

Tout signalement renseigné dans cette base de données, est transmis automatiquement au maire et à son référent communal, pour vérification et destruction. **A ce jour, dans le département du Cantal**, ce sont plus de **92 agents** qui constituent ce réseau de référents communaux et intercommunaux.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes : [Ambrosie : dispositifs pour se protéger et lutter contre sa prolifération | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)